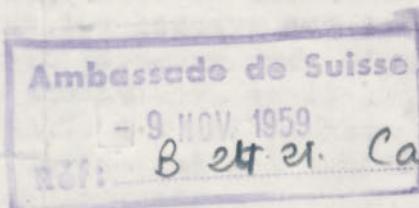




l'Ambassade
COPIE

28 octobre 1959

23462



B.12.1/K.10 - CD/ms
ad:p.B.51.30.Camer.-GT/FK/rt

Division des Affaires Politiques
Département Politique Fédéral

B e r n e

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer au rapport de l'Union Handelsgesellschaft A.G. à Bâle concernant la situation de nos ressortissants au Cameroun.

Cette société suisse, l'une des plus importantes de l'Afrique Occidentale, détient au Cameroun de forts intérêts qui se chiffrent, selon ses propres déclarations, à fr. 15 millions. Elle possède un vaste immeuble à Douala, entretient des succursales dans divers autres centres et occupe un nombreux personnel. On comprend ainsi qu'elle nourrisse des inquiétudes, en compagnie d'ailleurs de l'ensemble des Européens et d'une grande partie des autochtones, au sujet des récents événements qui sont de nature à compromettre l'avenir politique et le développement économique de ce territoire.

L'exposé de la société bâloise décrit de manière exacte la situation actuelle, laquelle, du reste, vous est connue. Je complète néanmoins votre documentation en vous adressant ci-joint l'extrait d'un article paru dans la revue "Marchés tropicaux" du 10 octobre.

Les actes de terrorisme qui se propagent depuis juillet dernier se localisent dans la partie sud-ouest du pays, soit les régions du Wouri, du Mungo et celle des Bamilékés, située à la frontière du Cameroun britannique.

C'est dans la région Bamiléké que la tension est la plus grande. La population accuse une forte densité et les indigènes se rebiffent contre le pouvoir despotique des chefs traditionnels qui, souvent, abusent de leurs privilèges en prélevant dîmes et corvées ou en accomplissant des actes arbitraires, tels rapt de femmes, etc. Aussi, la réaction des masses a-t-elle déjà causé plusieurs troubles et s'est-elle accrue au cours de ces derniers mois, favorisant ainsi la propagation du terrorisme, de



- 2 -

même que l'action des extrémistes du mouvement "Union des populations du Cameroun", dont les leaders ont trouvé refuge en Guinée. On ne sait donc guère, dans certains cas, s'il s'agit d'actes déclenchés par l'UPC, de banditisme, ou de luttes tribales destinées à renforcer le pouvoir des chefs. Dans ces conditions, il est peu probable que le Département des Bamilékés recouvre la tranquillité dans un proche avenir.

La même remarque paraît valable pour une partie de la région du Mungo - bordant celle des bamilékés - , bien que la gendarmerie et l'armée arriveront peut-être à rétablir l'ordre si les manoeuvres des rebelles devaient perdre de leur intensité.

Quant au département du Wouri, dont le chef-lieu est Douala, il ne semble pas plus exposé, selon les renseignements obtenus de source privée, que les autres départements du Cameroun où le calme règne. Seules Douala et Yaoundé, en tant que grandes villes, sont de temps à autre sujettes à des rixes ou à des attentats isolés contre les Africains. Il est à relever que depuis les premiers événements, les crimes perpétrés contre les Européens sont devenus rares. Le dernier qui fut signalé est celui d'un commerçant grec, abattu à Yaoundé il y a une dizaine de jours. Cela ne préjuge évidemment pas de nouvelles complications, toujours possibles dans tout le Sud du pays.

En ce qui concerne les mesures prises pour protéger les populations, les Autorités ont décrété le couvre-feu dans les principaux centres. De 20 h à 05 h à N'Kongsamba (chef-lieu du département du Mungo), et de 21 h à 05 h dans les autres agglomérations. Cette mesure s'accompagne de patrouilles de police, de gendarmerie et de l'armée. Des rafles et des contrôles d'identité sont faits dans les quartiers africains.

Au sujet de l'acquisition d'armes, il est facile aux Européens d'obtenir des permis réguliers de fusils de chasse. Ces armes peuvent être ensuite achetées dans le commerce. Dans les régions exposées, il est possible de recevoir un permis d'achat de révolver ou de pistolet, mais l'autorisation doit être donnée par le Ministre de l'Intérieur à Yaoundé.

Jusqu'à maintenant, aucune victime, ni blessé, n'est à signaler parmi la colonie suisse qui se composait, à la date du 30 septembre, de 286 personnes, y compris 34 double-nationaux. Le nombre des familles établies dans les régions dangereuses s'élève à six; le plus exposé est probablement un Vaudois qui possède une importante plantation de café en pays Bamiléké. Aux dernières nouvelles, sa situation ne donnait pas lieu à des inquiétudes. A Douala vivent douze ménages et à Yaoundé six, soit un total de 35 personnes environ, qui occupent des emplois dans des sociétés commerciales ou qui appartiennent aux missions protestantes. Aucun de ces compatriotes n'est encore intervenu auprès du Consulat pour réclamer protection ni même pour exposer son cas particulier. Dès lors, je me suis abstenu de toute démarche auprès des Autorités. Au demeurant, je ne vois pas quel aurait pu être le succès d'une requête tendant à obtenir une protection spéciale pour nos natio-

- 3 -

naux, alors que les Français et autres sujets étrangers se sont contentés des mesures prises par les pouvoirs officiels. Je sais en effet que mes collègues ne sont pas intervenus à Yaoundé. Ils considèrent qu'il serait vain de réclamer une faveur particulière que le Gouvernement serait probablement incapable d'accorder. On peut même se demander si les événements actuels apparaissent aussi tragiques que certains le prétendent. Certes, la sécurité n'est pas entièrement assurée et l'Européen court des risques s'il se trouve isolé ou s'il commet l'imprudence de voyager seul en brousse, dans les endroits troublés, mais, pareils dangers sont devenus maintenant courants non seulement au Cameroun mais encore au Congo Belge et peut-être ailleurs en Afrique. Je suis même de l'opinion que la situation actuelle à Léopoldville et dans d'autres régions congolaises est plus grave que celle de Douala. Tandis qu'ici, l'Européen peut se trouver subitement en présence d'une foule déchaînée animée d'un esprit anti-blanc - deux compatriotes ont échappé de justesse ces derniers jours à la violence des Africains, et certainement à la mort - au Cameroun, la passion est singulièrement moins vive à notre égard, les terroristes s'en prennent en effet à leurs frères de race et non pas aux Européens.

Pour revenir sur le rapport de l'Union Handelsgesellschaft à Bâle, je présume qu'il vous est difficile de me donner des instructions précises, comme le suggère votre correspondant, au sujet des mesures que nous devrions prendre pour renforcer la sécurité de nos ressortissants. Ces derniers sont d'ailleurs parfaitement capables, lorsqu'un danger les guette, de prévoir une bonne organisation, et tout porte à croire qu'ils ont agi de cette manière à Douala et Yaoundé.

Il n'empêche que les événements du Cameroun méritent toute notre attention, et c'est la raison pour laquelle j'ai proposé de désigner un agent consulaire à Douala, voire même un Consul, attendu qu'il n'est guère possible de suivre depuis Léopoldville le développement de la situation d'un pays éloigné qui accèdera dans deux mois à la pleine souveraineté.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Consul Général de Suisse :

Curchod

Annexe: 1 ✓

Extrait d'un article sur le Cameroun, paru dans la revue
 "Marchés tropicaux et méditerranéens", numéro 726, du
 10 octobre 1959.

A la veille de l'Indépendance

A la suite des conclusions de la mission de visite de la Commission de tutelle, et sur la proposition même de la France, l'Assemblée générale de l'O.N.U. a, le 13 mars, décidé, à l'unanimité, qu'au 1er janvier 1960, aurait lieu la levée de la tutelle française sur le Cameroun et que le Cameroun deviendrait un Etat indépendant.

On aurait pu croire que, dans ces conditions, une immense vague de ferveur et d'ardeur aurait rassemblé les énergies camerounaises, que les efforts de tous se seraient tendus et conjugués pour appuyer un gouvernement constructif, uni, expression nécessaire de la volonté d'un peuple mûr pour forger lui-même son destin.

Or, depuis quelques mois, nous assistons, dans les régions du sud et de l'ouest, à une explosion de terrorisme, organisé au nom de l'U.P.C. (Union des populations du Cameroun), sous l'inspiration de M. Félix Moumié, expulsé du Cameroun britannique et réfugié au Caire, puis à Conakry.

Pour faire pression sur l'O.N.U., essayer de prouver que le gouvernement de M. Ahidjo n'est pas représentatif, essayer d'obtenir de nouvelles élections avant 1960, estimées inutiles par la Commission de tutelle, des attentats, préparés à l'abri de la frontière britannique, ont été commis et se sont multipliés dans les chefferies Bamiléké, dans les centres urbains où, comme à Douala, des rebelles font brusquement irruption dans un cinéma ou dans un café, causant des morts et des blessés, dans les missions chrétiennes, où des commandos assassinent des religieux européens et des catéchistes africains.

De Conakry, M. Moumié revendique la responsabilité de ces attentats. Il interdit aux planteurs camerounais de charger leurs régimes de bananes sur les navires à quai, il fait couper les bananiers sur les plantations européennes, il envoie aux hommes d'affaires une lettre circulaire pour les informer qu'ils ont à faire pression sur le gouvernement français, pour obtenir des élections avant 1960 (comme s'il n'existait pas de gouvernement légal au Cameroun et comme si les Français avaient le droit d'intervenir par des voies obliques dans la politique d'un Etat dont ils ont reconnu l'indépendance).

Dans ces perspectives, il n'est plus question de réclamer l'indépendance (seul objectif de l'U.P.C.) puisque la date en est fixée au 1er janvier prochain, c'est-à-dire dans quelques semaines. Il s'agit simplement, selon des méthodes connues, de provoquer des élections qu'on assurerait sous la menace des coupe-coupe et des pistolets, et de constituer une assemblée entièrement dévouée aux mots d'ordre reçus de l'étranger. Il s'agit de prendre tout de suite les places, et de les garder.

L'agitation entretenue systématiquement, et facilement, à l'abri d'une frontière trop perméable, a créé une effervescence permanente en pays Bamiléké, et sporadique dans les régions de Douala et Yaoundé.

Il est certain que M. Moumié cherchera à l'activer et à la rendre inquiétante au fur et à mesure qu'on se rapprochera de la date de l'indépendance.

M. Ahidjo, chef d'un gouvernement dont la Commission de tutelle a reconnu elle-même la légitimité, a décidé d'adopter à l'égard du terrorisme une attitude de fermeté. Cette attitude est d'autant plus significative que le président du Conseil est réputé pour sa modération, son calme et sa réflexion. Au cours de sa tournée récente dans la région Bamiléké, il a demandé aux Camerounais de prendre position.

En fait, il appartient aux Camerounais, dont l'immense majorité ne demande qu'à vivre et travailler en paix, d'en porter témoignage et de prendre leurs responsabilités. Le terrorisme n'est possible, dans une région comme la région Bamiléké, que s'il bénéficie de la complicité au moins passive (sans doute déterminée par la peur) de la population. Que les Bamiléqués refusent de couvrir des crimes et des attentats qui n'ont pas de raison, qu'ils organisent leur défense, qu'ils puissent, en toute circonstance, compter sur l'appui de leur gouvernement, la cause de la liberté sera gagnée.

La constitution des groupes d'auto-défense qu'on voit essaimer un peu partout est le signe d'une réaction qui est une prise de conscience significative et nécessaire à l'heure actuelle.

Car l'unité et l'indépendance du Cameroun sont en jeu.

Si les rebelles réussissaient à imposer leur loi dans la région de l'ouest, croit-on sincèrement que le Nord-Cameroun et que l'Est-Cameroun accepteraient automatiquement la dictature, aussi bien politique que commerciale, des dirigeants de race Bamiléké ? Ne risquerait-on pas d'assister à un éclatement du territoire qui ruinerait à jamais l'unité nationale, encore fragile, du Cameroun ?

- 3 -

Les sultanats du Nord se rapprocheraient sans doute des émirats musulmans de Nigeria ou du Tchad et les habitants des régions de l'Est de ceux de la République Centrafricaine, en raison de leurs affinités raciales.

L'indépendance, elle-même, ne serait-elle pas remise en cause ?

Croit-on que, si les rebelles parvenaient à créer une anarchie sanglante, l'Assemblée des Nations unies ne relèverait pas l'affront qui lui est fait ? Croit-on qu'elle accepterait de légitimer un mouvement terroriste dirigé contre ses décisions et destiné à lui forcer la main ?

Ce qui vient de se passer au Cameroun britannique est significatif. La décision prise en commun à Bouéa, le 6 septembre, par le premier ministre, M. Foncha, et le leader de l'opposition, le Dr Endeley, inquiets des troubles au-delà du Mungo, de demander à la Commission de tutelle de l'O.N.U. de prolonger de deux ans le mandat britannique, témoigne que les manoeuvres des extrémistes ont, pour premier résultat, de reculer l'heure de l'indépendance totale.

Il faut souhaiter que les populations du Cameroun se refusent obstinément à tout pacte avec la rébellion, à toute complicité, même passive, à l'égard de la peur, qu'elles se rendent bien compte que leur liberté est en jeu et qu'il faut réagir, avec vigueur, contre les menaces extérieures.

Il faut approuver sans réserve le président du conseil du gouvernement de s'engager, avec fermeté, sur le chemin de la véritable indépendance. Il faut que le Gouvernement français n'hésite pas à répondre aux appels qui lui seraient lancés pour préserver l'unité d'une nation qui se fait.